



Caisse de retraite anticipée
en faveur des métiers de l'artisanat
du bâtiment du canton du Valais



DE GESTION

RAPPORT

2008

BUREAU
METIERS

www.retaval.ch

SOMMAIRE

	page
I BILLET DU PRÉSIDENT.....	4
II PROFIL DE LA FONDATION.....	5
III RAPPORT ANNUEL.....	6
IV COMPTES ANNUELS.....	8
V ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS.....	10
VI RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE.....	17

I. Billet du Président

Après des résultats financiers 2007 excellents, l'année 2008, en fonction du nombre de rentiers potentiels, pouvait faire plonger l'institution RETAVAL dans les chiffres rouges.

Grâce à une excellente conjoncture, les cotisations encaissées (+ 16%) ont permis d'amortir l'augmentation des bénéficiaires qui ont doublé entre 2007 et 2008.

Notre non exposition au marché boursier est aussi un élément positif qui a contribué au résultat.

RETAVAL a donc démontré durant l'année écoulée tant sa solidité financière que son utilité et force est de constater que le niveau des rentes est actuellement en adéquation avec le désir des salariés de bénéficier d'une retraite anticipée amplement méritée.

Dans ce type d'assurance par répartition, les retournements de tendance peuvent être rapides et violents, j'invite donc le Conseil à regarder l'avenir avec confiance et lucidité.

Pour conclure ce présent billet, permettez-moi de remercier le Conseil, le Gérant, l'Administration qui tous, à leur niveau, ont contribué à ce résultat réjouissant.

Sion, avril 2009

Jeanny Morard



Président

II. Profil de la Fondation

La Fondation RETAVAL – Caisse de retraite anticipée en faveur des métiers de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais – a débuté son activité en 1998. Elle fête donc cette année ses dix ans d'existence.

En tant que première Caisse de retraite anticipée du genre en Suisse, elle a été le précurseur d'un mouvement aujourd'hui reconnu et repris par de nombreuses institutions dans le pays tout entier.

Les associations professionnelles partenaires de la Caisse sont actuellement les suivantes :

- **AMFA** Association des maîtres ferblantiers-appareilleurs du Bas-Valais
- **AVEM** Association valaisanne des entreprises de construction métallique
- **AVIE** Association valaisanne des installateurs-électriciens
(dès le 01.01.2008, la section haut-valaisanne a rejoint la Fondation)
- **SUISSETEC** Association de la Technique du bâtiment (Valais romand et Oberwallis)
- **ATIV** Association de la tuyauterie industrielle du canton du Valais
- **AVP** Association valaisanne des paysagistes
- **SCIV** Syndicats chrétiens interprofessionnels du Valais
- **UNIA** Syndicat interprofessionnel

Le système de financement de la Fondation fonctionne sur le mode de la répartition des capitaux de prévoyance. Celui-ci implique que l'institution constituée au moment de l'ouverture du droit aux prestations une réserve suffisante pour le financement de toutes les prétentions futures pour la durée complète des versements.

Le Conseil de Fondation est compétent pour accepter d'autres associations professionnelles du secteur du bâtiment qui, par le biais d'une Convention collective de travail (CCT) étendue, souhaiteraient s'affilier à la Caisse de retraite anticipée RETAVAL. Une affiliation individuelle n'est pas autorisée.

En outre, une demande d'extension de la CCT de la préretraite RETAVAL (2008-2017) a été déposée auprès du Conseil d'Etat du Canton du Valais en janvier 2008. Le but de cette requête est d'amener l'ensemble des entreprises des professions sus mentionnées et les sociétés de travail temporaire à cotiser à la Caisse et ainsi garantir des conditions cadres identiques pour tous les employeurs et les travailleurs de ces secteurs d'activité.

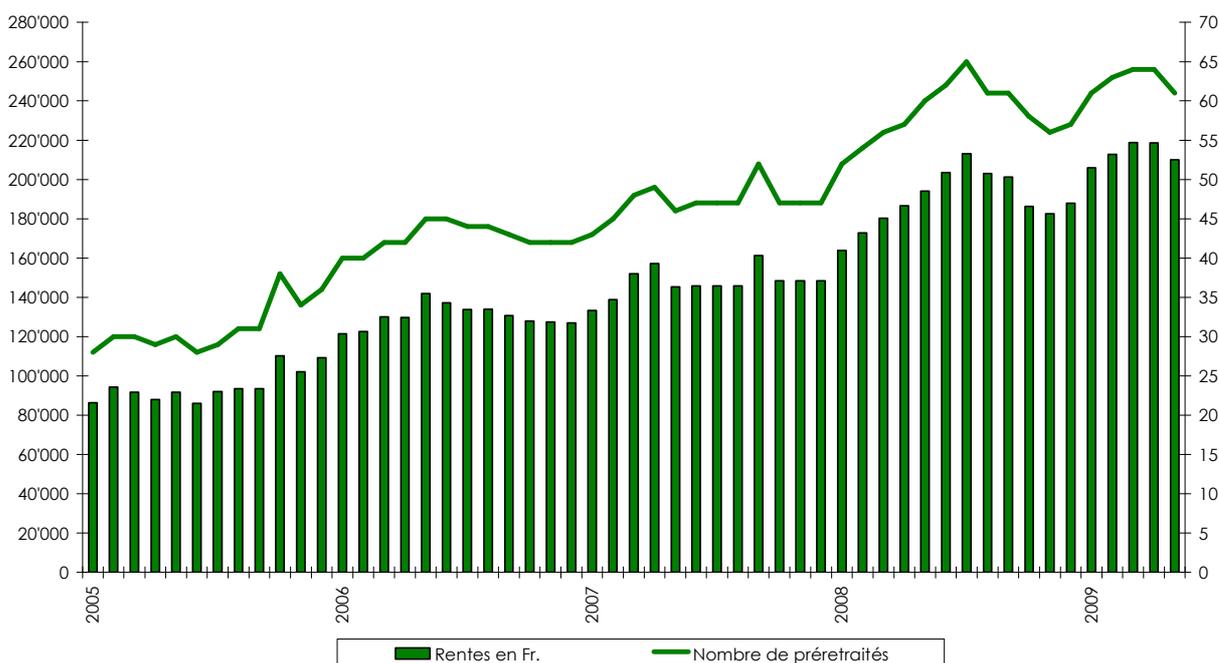
1998 – 2008

En 2008, la Caisse de retraite anticipée en faveur des métiers de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais RETAVAL a fêté ses 10 ans d'existence !

Quelle belle réussite pour cette idée ambitieuse de retraite anticipée qui a passé de l'état de projet pilote, pionner en la matière en Suisse et qui a servi d'exemple à la grande majorité des systèmes similaires existants aujourd'hui dans notre pays, à l'état d'institution reconnue et respectée faisant aujourd'hui partie intégrante du paysage social des métiers de l'artisanat du bâtiment valaisan !

RETAVAL a permis à ce jour à plus de 280 travailleurs de profiter d'une retraite anticipée et ce dans toutes les professions concernées. La Fondation poursuit une croissance réjouissante avec des effectifs d'entreprises affiliées et d'assurés actifs en hausse, de nouvelles associations professionnelles rejoignant le système, comme par exemple la section haut-valaisanne des entreprises d'électricité lors du dernier exercice 2008, et des travailleurs partant en retraite anticipée toujours plus nombreux.

En effet, le graphique ci-dessous montre l'évolution des départs en retraite anticipée depuis 2005, soit depuis le départ des secteurs de la plâtrerie-peinture et de la menuiserie-ébénisterie-charpente à RESOR. Le nombre de bénéficiaires a plus que doublé, passant de 28 en janvier 2005 à 61 à mai 2009, pour un montant de Fr. 210'012.- de rentes mensuelles versées aujourd'hui contre Fr. 86'223.- au début de la période observée. Le montant de la rente moyenne a également progressé pendant ce laps de temps, passant de Fr. 3'079.- à Fr. 3'443.- actuellement, ceci étant essentiellement dû aux adaptations du plan de prévoyance effectuées ces dernières années.



Evolution du nombre de retraites anticipées depuis 2005

Un autre élément important pour l'équilibre des comptes annuels est le nombre de départs en retraite anticipée à financer sur l'exercice sous revue. En 2008, deux fois plus de personnes ont fait valoir leur droit qu'en 2007 (30 départs vs. 15 en 2007). Cela engendre une augmentation de Fr. 1'663'187.- de capitaux de couverture à constituer en 2008 par rapport à 2007. Cette tendance à la hausse du nombre de départs constaté en 2008 est confirmée en début d'année 2009 où à mi-mai, 20 personnes déjà sont parties en retraite anticipée.

2005
20

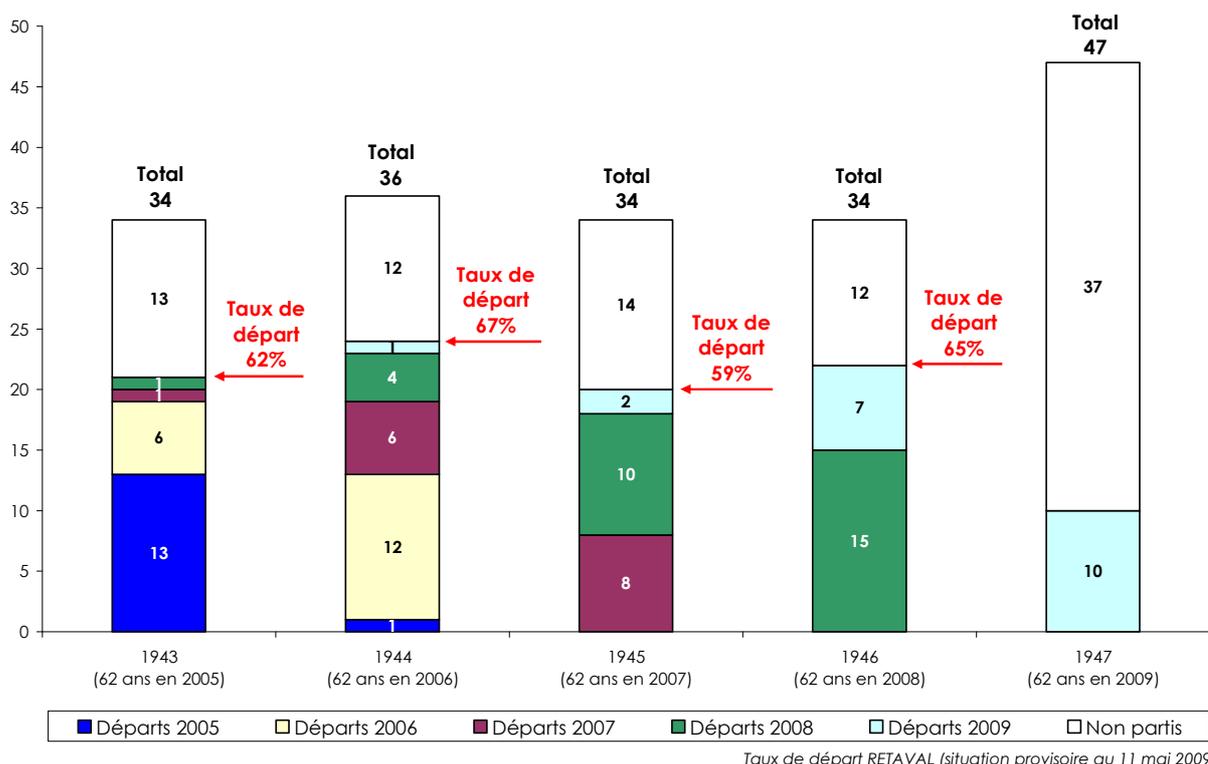
2006
19

2007
15

2008
30

2009
20

provisoire au 11.05.2009



Le taux de départ a par voie de conséquence également augmenté et se situe actuellement aux environs des 65%.

Les résultats financiers de la Fondation reflètent cette situation. En effet, l'excédent des produits encore de Fr. 1'420'725.- en 2007 est passé à Fr. 276'878.- en 2008. Les comptes de l'exercice sont ainsi équilibrés et toutes les nouvelles rentes ont entièrement pu être financées par les cotisations de l'année en cours, et ce malgré le doublement du nombre de départs. RETAVAL a également bénéficié de la conjoncture encore favorable l'année dernière et d'une progression des cotisations de Fr. 547'633.- (+ 16%).

Au 31.12.2008 RETAVAL se trouve dans une situation financière confortable. Tous les capitaux de prévoyance nécessaires au financement des rentes en cours sont entièrement financés et la Fondation dispose d'une fortune libre de Fr. 3'902'027.-, soit l'équivalent du total des cotisations encaissées en 2008 ou du financement d'une trentaine de rentes supplémentaires. Le degré de couverture de la Caisse s'élève à 209.3%.

De plus, selon un accord passé en 2006 déjà, la Fondation RETAVAL a placé l'entier de sa fortune auprès de la Caisse de pensions CAPAV qui rémunère ces fonds au taux d'intérêt attribué sur les comptes individuels de ses assurés (en 2008 : 2.75%). Le risque financier est à la charge de CAPAV. De ce fait, RETAVAL ne subit en aucune manière les conséquences de la crise financière actuelle et celle-ci n'a donc d'incidence ni sur le niveau des rentes de retraite anticipée ni sur le montant des cotisations.

La Fondation RETAVAL peut jeter un regard fier et satisfait sur ses 10 premières années d'existence et regarder l'avenir avec confiance et sérénité. Nul ne sait ce que le futur prépare. La Caisse de retraite anticipée en faveur des métiers de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais a fait et continuera de faire le maximum afin de mettre tous les atouts de son côté et de relever les défis à venir.

Sion, mai 2009

Fabien Chambovey

Gérant

IV. Comptes annuels

B I L A N

<u>A C T I F</u>	<u>Notes</u>	<u>31.12.2008</u>	<u>31.12.2007</u>
Placements	6.4	6'514'615.04	5'358'300.20
Liquidités		84'659.19	74'956.00
Placement auprès de CAPAV		6'426'788.65	5'280'951.40
Administration fédérale des contributions (I.A.)		3'167.20	2'392.80
Comptes de régularisation actif		1'324'350.45	1'139'506.40
Actifs transitoires		1'324'350.45	1'139'506.40
T O T A L D E L' A C T I F		7'838'965.49	6'497'806.60

<u>P A S S I F</u>	<u>Notes</u>	<u>31.12.2008</u>	<u>31.12.2007</u>
Comptes de régularisation passif		366'630.10	282'278.55
Passifs transitoires		366'630.10	282'278.55
Capitaux de prévoyance		3'570'308.00	2'590'379.00
Capital de prévoyance des rentes	5.4.1	3'049'555.00	2'243'001.00
Capital de prévoyance des cotisations 2e pilier	5.4.2	520'753.00	347'378.00
Réserves de fluctuation de valeurs	6.3	0.00	0.00
Réserve de fluctuation de valeurs		0.00	0.00
Fonds libres		3'902'027.39	3'625'149.05
Fortune libre		3'902'027.39	3'625'149.05
T O T A L D U P A S S I F		7'838'965.49	6'497'806.60

COMPTE D'EXPLOITATION

	<u>Notes</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Cotisations et apports ordinaires et autres	7.1	3'963'197.45	3'415'564.00
Cotisations des salariés		1'964'368.80	1'686'356.45
Cotisations des employeurs		1'958'828.65	1'684'207.55
Finance d'entrée		40'000.00	45'000.00
<u>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</u>		<u>3'963'197.45</u>	<u>3'415'564.00</u>
Prestations réglementaires		-2'647'299.10	-2'047'130.70
Rentes de préretraite		-2'279'145.00	-1'766'195.50
Cotisations au 2e pilier		-368'154.10	-280'935.20
<u>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</u>		<u>-2'647'299.10</u>	<u>-2'047'130.70</u>
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques		-979'929.00	83'090.00
Rentes prélevées sur capital de prévoyance		2'279'145.00	1'766'195.50
Cotisations au 2e pilier prélevées sur capital de prévoyance		368'154.10	280'935.20
Constitution capital de prévoyance des rentes		-3'085'699.00	-1'685'119.50
Constitution capital de prévoyance des cotisations au 2e pilier		-541'529.10	-278'921.20
<u>Résultat net de l'activité d'assurance</u>		<u>335'969.35</u>	<u>1'451'523.30</u>
Résultat net des placements	6.6	154'886.35	186'716.10
Intérêt des liquidités		9'049.10	6'836.55
Intérêt, rendement des titres		145'837.25	179'879.55
Autres produits		0.00	0.00
Produits divers		0.00	0.00
Autres frais		-15'594.96	-37'761.30
Indemnités et frais de séances		-2'903.20	-2'500.00
Frais divers	7.2	-12'691.76	-35'261.30
Frais d'administration	7.3	-198'382.40	-179'753.45
Frais d'administration		-198'382.40	-179'753.45
<u>Excédent des produits/charges avant constitution/dissol. réserve fluctuation valeurs</u>		<u>276'878.34</u>	<u>1'420'724.65</u>
Dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		0.00	0.00
Attribution à réserve fluctuation de valeurs		0.00	0.00
<u>Excédent des produits / Excédent des charges</u>		<u>276'878.34</u>	<u>1'420'724.65</u>

V. Annexe aux comptes annuels

I. Bases et organisation

1.1 Forme et but

La Caisse de retraite anticipée en faveur des métiers de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais RETAVAL (ci-après : RETAVAL ou la Fondation) est une fondation autonome dont le siège est à Sion et qui a été créée par acte authentique du 30 mars 1998.

RETAVAL a pour but d'éviter le licenciement et le chômage des travailleurs âgés en accordant la priorité à la retraite dès 62 ans révolus. Pour ce faire, RETAVAL assure les personnes exerçant une activité lucrative au service des entreprises affiliées contre les conséquences économiques résultant d'une cessation de l'activité lucrative avant l'âge ordinaire de la retraite en leur garantissant des prestations sous forme de rente.

1.2 Enregistrement et fonds de garantie

La Fondation est inscrite au Registre des Fondations du canton du Valais. Elle n'est pas affiliée au fonds de garantie LPP selon décision du 12.10.2005 de cette institution.

1.3 Indication des actes et des règlements

Acte de fondation	30.03.1998
Règlement d'assurance	01.01.2008

Conventions collectives de travail cantonales suivantes :

- CCT de la construction métallique
- CCT des installateurs-électriciens et des monteurs de lignes
- CCT de la technique et de l'enveloppe du bâtiment
- CCT des paysagistes
- CCT de la tuyauterie industrielle

1.4 Organe de gestion paritaire / Droit à la signature

Les organes de gestion sont :

- le Conseil de Fondation et
- l'administration

Le Conseil de Fondation contrôle l'administration de la Caisse.

Il est composé des membres suivants :

en fonction au 31.12.2008

Délégation syndicale		Délégation patronale	
	M. Jeanny Morard <i>Président</i>		M. Louis-Philippe Gard <i>Vice-Président</i>
	M. Blaise Carron		M. Gilbert Gay
	M. Bertrand Zufferey		M. Daniel Berguerand
	M. Bernard Tissières		M. Alain Zuber

Les réviseurs internes sont les personnes suivantes :

	M. Pascal Roth		M. Bernard Michellod
---	----------------	---	----------------------

L'administration :

Bureau des Métiers
Av. de Tourbillon 33
1950 Sion
Tél. : 027 327 51 11
Fax : 027 327 51 80

M. Eric Moix
Chef du groupe prévoyance

M. Fabien Chambovey
Gérant RETAVAL

Mode de signature

Chaque membre du Conseil de Fondation dispose du droit de signature collective à deux. Le Directeur du Bureau des Métiers ainsi que le Chef des institutions sociales, le Chef de la prévoyance et le Gérant disposent du droit de signature collective à deux pour l'administration de la Fondation.

1.5 Expert, organe de contrôle et autorité de surveillance

Expert agréé en Prévoyance professionnelle

Pittet Associés SA
Dr. Meinrad Pittet
Expert en prévoyance professionnelle, Genève

Organe de contrôle

Fiduciaire Fidag SA, Sion

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance des Fondations et Institutions de prévoyance du canton du Valais

1.6 Employeurs affiliés

	2008		2007	
Technique et enveloppe du bâtiment	270	50.5%	270	53.8%
Construction métallique-Tuyauterie industrielle	94	17.6%	93	18.5%
Electricité	141	26.4%	110	21.9%
Paysagisme	30	5.6%	29	5.8%
	535	100.0%	502	100.0%

II. Membres actifs et rentiers

2.1 Assurés actifs

	2008		2007	
Technique et enveloppe du bâtiment	1'962	43.2%	1'826	46.5%
Construction métallique-Tuyauterie industrielle	863	19.0%	805	20.5%
Electricité	1'341	29.6%	974	24.8%
Paysagisme	372	8.2%	326	8.3%
	4'538	100.0%	3'931	100.0%

2.2 Bénéficiaires de rentes

	31.12.2008		31.12.2007	
Technique et enveloppe du bâtiment	32	55.2%	30	63.8%
Construction métallique-Tuyauterie industrielle	9	15.5%	4	8.5%
Electricité	17	29.3%	13	27.7%
Paysagisme	0	0.0%	0	0.0%
	58	100.0%	47	100.0%

III. Nature et explication du but

3.1 Explication du plan de prévoyance

Le plan de préretraite fonctionne en application du système de la répartition des capitaux de prévoyance.

La rente de retraite anticipée prend naissance au plus tôt 3 ans avant l'âge ordinaire donnant droit aux prestations AVS et est versée jusqu'à 65 ans. Elle se calcule en fonction du salaire déterminant moyen des 3 dernières années civiles qui précèdent la retraite anticipée. Elle est égale à 75% du salaire déterminant, mais au maximum à CHF 48'000.- par année (ou CHF 4'000.- par mois).

Un certain nombre d'années de soumission au système est également requis. Si ces conditions ne sont pas remplies, des réductions de rente cumulatives sont effectuées.

RETAVAL prend également en charge la cotisation au 2^{ème} pilier, au maximum toutefois le montant des cotisations du plan Standard de la Caisse de retraite CAPAV. Pour les assurés affiliés à CAPAV, la cotisation prise en charge par RETAVAL correspond à celle du plan d'assurance dans lequel l'assuré était affilié durant les 5 dernières années avant de prendre la retraite anticipée. Pour bénéficier de cette prestation, le préretraité ne doit pas percevoir de prestations anticipées de sa Caisse de retraite LPP.

3.2 Financement, méthode de financement

Le financement du plan de prévoyance est assuré par des prélèvements sur les salaires de la façon suivante :

Part employeur	0.85 %
Part travailleur	<u>0.85 %</u>
Total	<u>1.70 %</u>

IV. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

RETAVAL a adopté la présentation des comptes conformément aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26. Ils donnent une image fidèle de la situation financière dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

RETAVAL, par le biais de la Caisse de Pensions CAPAV (voir chapitre 6), évalue ses titres aux valeurs du marché à la date du bilan. Les devises sont évaluées aux cours de fin d'année.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Sans objet

4.4 Explications relatives à la 1^{ère} application Swiss GAAP RPC 26

Sans objet

V. Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance - Art. 67 LPP

Bien que la Fondation RETAVAL ne participe pas à l'application du régime LPP obligatoire et ne soit par voie de conséquence pas inscrite au registre de la prévoyance professionnelle, celle-ci a adopté un principe similaire pour le contrôle du risque.

RETAVAL assume elle-même le risque de préretraite qu'elle couvre. Toutefois, le Conseil de Fondation a désigné un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle chargé de déterminer périodiquement, à sa demande :

- si la Caisse offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements,
- si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement de la Caisse sont conformes aux prescriptions légales.

5.2 Evolution et rémunération des avoirs épargne

Fonctionnant sur le modèle dit de la répartition des capitaux de prévoyance, RETAVAL ne constitue pas d'avoir épargne pour les assurés actifs de la Fondation.

5.3 Evolution des avoirs de vieillesse selon la LPP

Sans objet.

5.4 Evolution des capitaux de prévoyance pour les rentiers

5.4.1 Evolution du capital de prévoyance des rentes

	2008 CHF	2007 CHF
Capital de prévoyance des rentes au 01.01	2'243'001.00	2'324'077.00
Constitution capital de prévoyance des rentes	3'085'699.00	1'685'119.50
Rentes prélevées sur capital de prévoyance	<u>- 2'279'145.00</u>	<u>- 1'766'195.50</u>
Capital de prévoyance des rentes au 31.12	<u>3'049'555.00</u>	<u>2'243'001.00</u>

5.4.2 Evolution du capital de prévoyance des cotisations 2^e pilier

	2008 CHF	2007 CHF
Capital de prévoyance des cotisations 2 ^e pilier au 01.01	347'378.00	349'392.00
Constitution capital de prévoyance des cotisations 2 ^e pilier	541'529.10	278'921.20
Cotisations 2 ^e pilier prélevées sur capital de prévoyance	<u>- 368'154.10</u>	<u>- 280'935.20</u>
Capital de prévoyance des cotisations 2^e pilier au 31.12	<u>520'753.00</u>	<u>347'378.00</u>

5.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La Fondation RETAVAL a fait l'objet d'une expertise actuarielle en janvier 2007 effectuée sur la base des données 2005. La conclusion du rapport de l'expert est formulée en ces termes :

Les développements et les analyses des chapitres précédents nous autorisent à attester que :

- *La Caisse est en mesure de faire face à ses engagements à la date de l'étude actuarielle.*
- *Dans le cadre de l'analyse projective, les résultats du modèle M00, couplés aux attentes de l'administration de la Caisse quant à son évolution future, montrent que le taux de cotisation doit être augmenté de 0,2 point afin d'assurer l'équilibre sur 15 ans.*

Meinrad Pittet, Expert agréé LPP

Stéphane Riesen, Expert agréée LPP

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Tables de mortalité : EVK 2000

5.7 Modifications des bases et hypothèses techniques

Pour tenir compte des spécificités liées aux professions affiliées à RETAVAL, les probabilités d'invalidité et de décès des bases techniques ont été majorées de 50%.

5.8 Réserves de contributions des employeurs sans renonciation à utilisation

Sans objet.

5.9 Degré de couverture

5.9.1 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2		31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF
Fortune sociale	(a)	<u>7'472'335.39</u>	<u>6'215'528.05</u>
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	(b)	<u>3'570'308.00</u>	<u>2'590'379.00</u>
Degré de couverture selon l'article 44 OPP2	(a/b)	209.29%	239.95%

5.9.2 Degré de couverture en liquidation		31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF
Fortune sociale	(a)	<u>7'472'335.39</u>	<u>6'215'528.05</u>
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		3'570'308.00	2'590'379.00
Autres réserves engagées		<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
Total des engagements	(b)	<u>3'570'308.00</u>	<u>2'590'379.00</u>
Degré de couverture en liquidation	(a/b)	209.29%	239.95%

Réserve de fluctuation de valeurs		0.00	0.00
Capital de fondation, Fonds libres		<u>3'902'027.39</u>	<u>3'625'149.05</u>

VI. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placement

Les placements de la Fondation se font conformément aux prescriptions légales. La gestion a été confiée à la Caisse de Pensions CAPAV.

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 59 OPP2)

Sans objet

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation des valeurs

L'intégralité des placements se trouve sous forme de liquidités et d'un compte courant de placement auprès de la Caisse de Pensions CAPAV, raison pour laquelle il n'a pas été constitué de réserve de fluctuations de valeur.

6.4 Présentation des placements par catégorie

	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF
Liquidités	84'659.19	74'956.00
Placements auprès de CAPAV	6'426'788.65	5'280'951.40
Débiteur AFC	<u>3'167.20</u>	<u>2'392.80</u>
Total	<u>6'514'615.04</u>	<u>5'358'300.20</u>

6.5 Instr. dérivés cours/valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Sans objet

6.6 Explications du résultat des placements

	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF
Produit d'intérêts sur liquidités	9'049.10	6'836.55
Intérêts sur placement CAPAV	<u>145'837.25</u>	<u>179'879.55</u>
Total	<u>154'886.35</u>	<u>186'716.10</u>

VII. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Cotisations des salariés et des employeurs

	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF
Cotisations des salariés	1'967'401.90	1'688'550.25
Cotisations individuelles	5'540.20	2'148.80
Récupération cotisations amorties	1'029.35	32.40
Pertes sur débiteurs	<u>- 9'602.65</u>	<u>- 4'375.00</u>
Total cotisations des salariés	<u>1'964'368.80</u>	<u>1'686'356.45</u>

	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF
Cotisations des employeurs	1'967'401.90	1'688'550.20
Récupération cotisations amorties	1'029.35	32.35
Pertes sur débiteurs	<u>- 9'602.60</u>	<u>- 4'375.00</u>
Total cotisations des employeurs	<u>1'958'828.65</u>	<u>1'684'207.55</u>

	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF
Finance d'entrée	<u>40'000.00</u>	<u>45'000.00</u>
Total cotisations des salariés et des employeurs	<u>3'963'197.45</u>	<u>3'415'564.00</u>

7.2 Autres frais

	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF
Honoraires actuariels et conseils	10'544.80	33'268.50
Frais bancaires	196.55	93.00
Contrôle et révisions	1'506.40	1'398.80
Charges diverses	<u>444.01</u>	<u>501.00</u>
Total	<u>12'691.76</u>	<u>35'261.30</u>

7.3 Frais d'administration

	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF
Frais d'administration	<u>198'382.40</u>	<u>179'753.45</u>

Les frais d'administration comprennent l'ensemble des coûts de gestion de la Fondation. Ils correspondent à 1‰ + TVA de la masse salariale de l'année précédente de RETAVAL.

VIII. Demande de l'autorité de surveillance

Il n'existe actuellement pas de demande de l'autorité de surveillance qui n'ait été réglée.

IX. Autres informations relatives à la situation financière

Sans objet

X. Evénements postérieurs à la date du bilan

Sans objet

Sion, avril 2009

Sur mandat du Conseil de Fondation RETAVAL :

BUREAU DES MÉTIERS

SERVICE DE LA PRÉVOYANCE

Le Responsable



Éric MOIX

Le Gérant



Fabien CHAMBOVEY

VI. Rapport de l'organe de contrôle



RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE RESTREINT AU CONSEIL DE FONDATION DE LA CAISSE DE RETRAITE ANTICIPEE EN FAVEUR DES METIERS DE L'ARTISANAT DU BÂTIMENT DU CANTON DU VALAIS (RETAVAL) A SION

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de votre Fondation pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et à l'acte de fondation.

FIDUCIAIRE FIDAG SA

M.-André Ballestraz
(Réviseur responsable)

Jacques Voeffray

Sion, le 29 avril 2009
5 ex.

Annexes : Comptes annuels établis par la Fondation comprenant :
- Bilans comparés aux 31 décembre 2008 et 2007
- Comptes d'exploitation comparés 2008 et 2007
- Annexe aux comptes annuels

Notes



Fondation RETAVAL

c/o Bureau des Métiers
Av. de Tourbillon 33
1950 Sion

www.retaval.ch
info@bureaudesmetiers.ch